

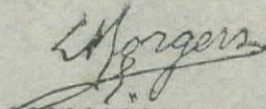
N° 657/Fin  
Kigali, le 5 Novembre 1928.

ORDRE DE SERVICE.

Transmis pour information à Messieurs les  
Délégués copie de la lettre N° 3413 du 24 Octobre dernier  
de Monsieur le Gouverneur.

Pour le Résident du Ruanda en route  
Le Commissaire de district-Adjoint

L. Borgers.



.....  
FINANCES.

N° 3413/2167.

Usumbura, le 24 Octobre 1928.

Réglement-Instructions

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de ~~par~~ vous faire connaître  
, en suite à une communication du Gérant de la Banque du Congo  
Belge à Usumbura, que des comptables continuent à adresser au  
Caissier Colonial, des mandants-postaux.

Je vous prie de rappeler aux comptables sous  
vos ordres, les instructions de ma lettre 425/I48 du 7 février 1928  
, qui stipule, que ces titres valant espèces sont envoyés au perce-  
pteur ou-sou-percepteur des postes le plus proche.

Je vous communiquerai à l'avenir, pour san-  
ctions éventuelles, les noms des comptables qui ne se conformeront  
pas aux instructions qui précèdent.

Le Gouverneur a. i. Aug. Jamouille,

S<sup>d</sup>/JAMOUILLE.

A Monsieur le Résident du Ruanda.

à K I G A L I.